



La Cabane

Cahier des charges

Gestion du snack

Préambule

La commune d'Aurec sur Loire a décidé par délibération **de confier l'exploitation du camping situé Port Buisson 43110 Aurec sur Loire à la Société Publique Locale « Loire Semène Loisirs »**. Loire Semène Loisirs a choisi de déléguer la gestion d'un fonds de commerce à usage de restauration rapide « La Cabane » pour les saisons estivales 2026 à 2028.

Désignation du local et de l'emplacement de service

Le Snack Bar est constitué d'un bâtiment comprenant 1 W.C. et 1 salle de préparation de restauration rapide, d'une terrasse couverte attenante, ainsi que des tentes de réception.

Durée de la convention

La location-gérance temporaire du snack bar est concédée à titre précaire et révocable et ne saurait aucunement conférer au locataire les attributs de la propriété commerciale. La location est consentie pour chaque saison du 15/04 AU 15/10.

Fluides et téléphonie

L'alimentation en eau du snack-bar (et du W.C.) est prise en charge par Loire Semène Loisirs.

L'alimentation électrique du snack est à la charge du locataire (**contrat EDF à activer**).

La téléphonie est à la charge du locataire. Ce dernier s'organisera afin de pouvoir avoir des coordonnées indépendantes de celles du camping.

Exécution de la prestation

- * Le locataire s'engagera à mener à bien sa mission de mise en place d'un service de restauration rapide, conformément à la législation en vigueur et de la meilleure manière.
- * Commercialisation : négociation avec les intermédiaires spécialisés et établissements de tous contrats et documents commerciaux à condition qu'ils ne viennent pas en concurrence.
- * Définition de la politique de prix afin qu'elle place le commerce dans les meilleures conditions du marché et de la concurrence.
- * Gestion administrative : le candidat sera tenu de respecter les aspects juridiques, fiscaux, comptables liés aux conditions d'exploitation et à la nature du commerce.
- * Le candidat s'engagera à accueillir et servir l'ensemble des personnes qui fréquente le camping avec un souci de constante qualité (propreté générale, qualité de service).
- * Le candidat s'engagera à respecter les obligations administratives et réglementaires inhérentes à la restauration rapide.
- * Le candidat s'engagera à s'acquitter de tous les impôts et taxes liés à son activité.
- * Le candidat s'engagera à embaucher et déclarer tous les saisonniers pouvant intervenir dans le cadre de son exploitation.
- * Gestion du personnel : ce dernier sera recruté et géré par le candidat qui devra veiller aux aspects d'accueil de la clientèle : tenue identifiée, comportement exemplaire en tous points.
- * Gestion comptable : le candidat aura l'obligation de remettre dans un délai d'un mois après la fermeture du camping, le bilan comptable de l'activité du commerce durant sa période de gestion ; sous peine de pénalité et de la retenue totale de la caution.
- * Le candidat s'engagera à ne proposer que de la restauration rapide et à ne pas mettre en place de menus concurrentiels aux restaurants de la commune.
- * Le candidat portera une attention particulière à la qualité de ses produits, il devra au maximum se servir chez des producteurs locaux (charcuteries, viandes, bières, légumes...)

* Le candidat s'engagera à organiser les vendredis et samedis soir sur l'ensemble de la période haute saison (juillet/août) une animation familiale entre 20h00 et 23h00. Le programme d'animation devra être communiqué en avance à Loire Semène Loisirs et validé par ses soins.

* Le candidat pourra se voir confier une mission d'accompagnement de camping-caristes en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil du camping des Gorges de la Loire. Cet accueil interviendra uniquement pendant les horaires classiques d'ouverture de la Cabane (principalement après 20h00).

* Le candidat devra s'acquitter des frais SACEM

Conditions d'ouverture

Le candidat sera tenu de respecter les horaires d'ouvertures suivantes :

Basse saison (Avril, mai, juin, septembre, octobre) : du vendredi 11h00 au dimanche 19h00, en respectant les horaires 11h00-22h00 théoriques, ainsi que tous les ponts et jours fériés.

Haute saison : (juillet-août) de 11h00 à 22h00, 5 jours sur 7 (dimanche au jeudi) et de 11h00 à 23h00 du vendredi et samedi 22H00.

Documents à fournir pour l'évaluation du dossier

Le candidat devra fournir les éléments suivants pour l'évaluation de sa candidature :

- 1 CV
- Copie carte d'identité
- extrait Kbis de la société
- fiche de renseignements sur les coordonnées de l'entreprise
- attestation de formation au permis d'exploitation
- documents attestant de ces formations liées à la restauration, les normes HACCP
- proposition des prestations et leurs prix de vente envisagés
- liste des fournisseurs envisagés



37 place de l'église
43110 Aurec sur Loire
www.lesrivesdaurec.fr
04 77 75 00 75
contact@lesrivesdaurec.fr

- Programme d'animation envisagé
- 1 extrait casier judiciaire du (des) gérant(s)

Redevance

En contrepartie, le candidat versera une somme forfaitaire à Loire Semène Loisirs qu'il évaluera et proposera dans son dossier de candidature.

Cette dernière pourra être ventilée de la manière suivante :

- * 50 % à la signature
- * 15 % au 30 Mai
- * 15 % au 30 juin
- * 20 % au 31 août

Candidature à déposer avant le 23 janvier 2026 12h00 à l'adresse mail suivante :

contact@lesrivesdaurec.fr